



ENSEMBLE À VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

Association membre de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or
copie numérique à
M. Philippe Munier, coordinateur sécurité routière

Dijon, le 31 janvier 2014

Objet : DGO 2014-2017 – cosignature et engagement

Monsieur le Préfet,

Par votre courrier du 2 janvier dernier, vous avez l'obligeance de nous inviter à cosigner le document général d'orientation (DGO) de la politique de sécurité routière de notre département pour les années 2014 à 2017.

Nous le cosignons avec conviction, non seulement parce que nous avons participé avec beaucoup d'intérêt à son élaboration mais aussi parce que dans son contenu il nous semble marquer une évolution qui nous donne pleinement satisfaction. En effet, les orientations d'actions qui y sont définies abordent la question de la sécurité routière dans sa globalité en associant, à l'aspect purement routier, l'aspect urbain en cohérence avec l'évolution des nouveaux usages et usagers de la rue. Ces orientations manifestent aussi une approche de la sécurité, nous semble-t-il, plus efficace car plus « systémique » : la sécurité d'une catégorie d'usagers ne relève pas de son ressort exclusif mais doit aussi être le souci des autres catégories, ce qui est particulièrement valable pour les usagers non motorisés en milieu urbain.

Naturellement et en cohérence avec les objectifs de notre association, c'est essentiellement sur l'ensemble des orientations d'actions « Modes doux – cyclistes » que portera notre engagement. Nous menons en effet régulièrement des actions en ce sens, citons : la « remise en selle » pour les seniors, nos interventions en milieu professionnel (formation à la sécurité des déplacements à vélo à destination du personnel du Conseil général, par exemple) ou en direction du grand public (opérations « angle mort », sensibilisation à l'éclairage des vélos...).

Concernant particulièrement l'orientation « Approfondir l'accidentologie des cyclistes... », il nous semblerait assez pertinent que notre association soit associée à l'analyse des circonstances des accidents de cyclistes.

Par ailleurs, notre activité « courante » ainsi que notre implication depuis plusieurs années dans l'organisation et l'animation du challenge « Au travail sans ma voiture » continueront bien évidemment de s'insérer dans l'orientation « Favoriser, développer, encourager la mobilité durable... » présente à la rubrique « Vitesse ».

Convaincue et déterminée, notre association s'attachera avec les moyens dont elle dispose à ce que la mise en œuvre de ces orientations d'actions conduise à une amélioration significative de la sécurité routière dans notre département.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Christian Germain (président)